

ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 JUILLET

## LA MARINE

Il y a un point sur lequel les députés de tous les partis sont d'accord : c'est la défense nationale. Les ministres le savent bien et ne manquent pas d'invoquer cette union lorsqu'ils ont quelque crédit à demander pour l'armée et la marine. Jamais on ne leur refuse ce crédit.

Mais cet accord de tous les représentants pour assurer la défense de la patrie doit ou devrait avoir pour corrélatif non seulement que les sommes votées soient employées, mais qu'elles le soient de façon à atteindre le but officiellement poursuivi. On est aujourd'hui malheureusement en droit de se demander s'il en est ainsi.

On vient d'ordonner une mobilisation de l'armée de mer en vue des manœuvres qui vont avoir lieu dans le Nord, avec les escadres combinées de la Méditerranée et de la Manche, plus un certain nombre de navires.

Ces manœuvres ne sont pas commencées et déjà les faits les plus navrants ont pu être constatés.

Ainsi, la flotte mobilisée comprend quatre divisions. Chaque cuirassé des quatre divisions mobilisées n'a qu'un éclairé et qu'un torpilleur.

L'éclairé du *Formidable* est le *Nielly*, qui file difficilement 14 nœuds, tandis que le *Formidable*, lui, file plus de 16 nœuds. Et le *Nielly*, qui est en bois, n'a même pas de pont blindé et de cloisons étanches. Dès qu'on a voulu le mettre en marche, il a échoué. On a essayé de le remplacer par le *Magon*. A peine avait-on essayé la machine de celui-ci qu'une avarie s'est déclarée. On est obligé d'en armer un autre sans savoir si on pourra s'en servir.

Les torpilleurs paraissent ne pas valoir beaucoup mieux.

Les cuirassés de la troisième division sont des cuirassés de croisière sans vitesse, dont un déjà très vieux et filant à peine 11 nœuds.

En six mois, des avaries ont entraîné l'indisponibilité d'un transport de Cochinchine, d'un cuirassé-croiseur, d'un croiseur à batterie et d'un croiseur de deuxième classe.

Ce sont là les faits évidents. N'a-t-on pas lieu de craindre qu'il y en ait d'autres aussi déplorables qui vont être révélés au premier jour, — peut-être trop tard.

En regard de ces faits, plaçons des chiffres.

Depuis 1871, c'est-à-dire en dix-neuf années, la France a dépensé pour sa marine 3 milliards 636 millions de francs.

Si de cette somme nous déduisons 420 millions de francs afférents aux dépenses spéciales pour la Tunisie, le Tonkin et Madagascar, on constate que la dépense spéciale à la marine est de trois milliards 216 millions.

Or, pendant la même période, l'Allemagne a dépensé pour sa marine un milliard ; l'Italie, onze cents millions ; l'Autriche, quatre cent soixante-dix millions. C'est-à-dire que la France a dépensé 646 millions de plus que la Triple-Alliance, pour sa marine.

Or, dans cette période de dix-neuf années, la flotte austro-italo-allemande est montée de 290 navires à 538, alors que la flotte française tombait de 405 navires à 378.

C'est-à-dire que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, en dépensant 646 millions de moins que nous, augmentaient leur flotte de 248 navires, pendant que nous descendions au-dessous du chiffre de navires établi par le budget de 1871 !

Ces chiffres, donnés par un rapporteur républicain, confirmés par le *Siècle* d'une part et la *Justice* de l'autre, sont indiscutables.

Moins de bâtiments et des bâtiments qui, en apparence au moins, ne semblent pouvoir fournir un bon service.

Dans ces conditions, on est autorisé à demander ce que deviennent les crédits votés sans relâche par le Parlement.

« C'est un véritable danger pour la défense nationale », dit le *Siècle*.

« Que deviendra la France, si on continue de la sorte ? », demande la *Justice*.

Et nous ajouterons : « Ce danger présent, cet avenir menaçant, la France les doit à la République. »

ERNEST BAUDOIN

## A LA CHAMBRE

*Séance d'hier mardi.* — La Droite ayant pris la décision de soulever le débat du Crédit foncier, il a bien fallu que M. Rouvier s'exécute, quelque déplaisir qu'il en eût.

Le président nous évite son lever de rideau ennuyeux. Toutes les lois d'intérêt local sont remises. M. Floquet se paie seulement le plaisir de faire une facétie.

« Si nous commençons par terminer les raisins secs ? » dit-il.

Il était sûr que des exclamations bruyantes lui répondraient. C'est ce qu'il voulait. Il produit son petit effet et il se rassied le sourire aux lèvres en se passant la main dans les cheveux. Il jette un regard circulaire sur les tribunes et les galeries et paraît se dire :

« Brisson, jamais, non jamais, n'aurait pu trouver ça. »

M. de Lamarzelle va attacher le grelot au col de M. Rouvier. Très décidé, très sûr de lui, le délégué de la Droite marche droit au but. Il met en cause, dès le premier mot, le ministre des finances qui s'est conduit avec autant de légèreté que d'imprévoyance. C'est lui qui est responsable du trouble produit sur le marché financier, car il a fallu l'intervention de la Chambre pour le mettre en mouvement. S'il n'avait pas été piqué par une première interpellation, il se serait contenté de son billet doux à M. Christophle ; aux révélations de M. Lévêque, il n'avait songé à répondre que par un certificat de bonne conduite et un hommage rendu à la vertu de M. le gouverneur du Crédit foncier.

Avec précision et clarté, M. de Lamarzelle reprend les articulations contenues dans le rapport de l'inspecteur des finances, les irrégularités, les erreurs, les fautes. On a joué, on n'a pas pris les garanties prescrites par les statuts, surtout on a versé de l'or à pleines mains dans les journaux. On paie le silence,

tant, et l'éloge, tant ; c'est coté et tarifé. Cela est scandaleux. Il faut que le Parlement y mette ordre ; il faut aussi que le ministre aille jusqu'au bout en publiant la liste des feuilles subventionnées.

A droite, on applaudit très fort ; grande rumeur à gauche ; mais, après un moment de réflexion, on se dit qu'il est imprudent de trop montrer son embarras, qu'il faut de la tenue, de la pudeur ou de l'impudeur, comme on voudra, mais afficher de l'indignation ! Alors, à gauche, on se ravise et on feint d'applaudir. Cette comédie est amusante à voir. Tous ceux que l'on sait subventionnés très grassement donnent le signal et font la claque. M. Christophle a de bons alliés.

M. Rouvier est bien mal à l'aise : il balbutie, s'embrouille ; on dirait qu'il voit des traquenards devant lui et qu'il craint de s'y laisser choir. Peu à peu, sa voix se raffermir et il nous la joue à l'indignation.

Il a épuisé son pouvoir ; il nomme le gouverneur mais ne peut lui dicter ses actions ; il a sermonné le gouverneur et celui-ci sera bien sage dans l'avenir, il ne recommencera plus. Soyez donc contents et satisfaits comme le gouvernement l'est lui-même.

M. Rouvier s'échauffe, s'anime, s'excite, s'éponge ; il crie, il sue, il fait de grands gestes éperdus ; il touche toutes les notes de son clavier oratoire ; du bourdon il passe au trémolo ; et c'est à pleine gorge qu'il vante les louanges du Crédit foncier, de la Banque de France, de nos grands établissements de crédit.

M. Christophle contemple avec émotion le ministre des finances.

En effet, la majorité se laisse emporter par M. Rouvier. Encore une fois l'affaire est dans le sac.

M. de Lamarzelle se donne la peine de répliquer, et signale les contradictions du ministre qui avait oublié fatalement, à la fin de son discours, ce qu'il avait dit au début.

Il finit en remarquant avec esprit que l'opinion se dira que le sous-gouverneur, dont les observations sont maintenant reconnues vraies, est sorti du Crédit foncier tandis que le gouverneur pris en faute y reste. Ce sera la moralité du débat.

Un inconnu, très ennuyeux, juge indispensable de prendre la parole à son tour. Les figures de M. Rouvier, de M. de Freycinet, de M. Christophle, étaient bien drôles au bout d'une lorgnette.

Ils faisaient tous à cet intrus le geste de se taire, de fermer sa bouche et de s'en aller cacher. A la fin, l'intrus a compris, très vexé d'avoir à retenir un discours prêt à s'écouler.

On a voté. Naturellement, l'ordre du jour de blâme n'a même pas en les honneurs du vote.

L'ordre du jour pur et simple a été adopté à une forte majorité parce qu'il ne signifie rien de précis, qu'il peut tout dissimuler, tout autoriser et qu'il permet aux fonds secrets de jouer encore leur rôle.

Un point aurait dû être éclairci qui ne l'a pas été.

Il paraît que la presse, depuis que M. Christophle règle et gouverne, a touché 2 millions par an, soit 24 millions ; mais les inspecteurs

des finances constatent que 62 millions ont été portés en gros sur les livres pour frais de publicité.

Où sont allés les 38 millions qui restent sans destination avouée ?

Ceux qui le savent se tairont certainement.

J. F.

## INFORMATIONS

On s'occupe beaucoup à la Chambre des complications de la politique extérieure.

Elles commencent à inquiéter les esprits les plus fermes ; il n'est pas possible, en effet, de constater sans une certaine appréhension toutes les difficultés pendantes, soit à propos de la Bulgarie, soit à propos de Zanzibar, de l'Égypte, de Terre-Neuve, etc.

Nos gouvernants ne sauraient être trop prudents et trop réservés dans toutes ces délicates questions dont la solution nécessite beaucoup d'expérience et de sage temporisation.

Le ministre des affaires étrangères fait de nouveau démentir tout ce qui a été publié par certains journaux relativement à des négociations engagées entre la France et l'Angleterre au sujet des compensations à donner à la France contre l'acceptation de la cession de Zanzibar.

### LE SOCIALISME D'ÉTAT

Nous ne connaissons encore que par une analyse très sommaire le projet de loi sur les accidents du travail que M. le ministre du commerce a préparé et qu'il va déposer à la Chambre. Ce qui nous en a été communiqué est relatif au système d'assurances qui serait organisé sous l'autorité de l'État, lequel répartirait entre les patrons les indemnités accordées aux ouvriers à la suite des accidents résultant des risques professionnels. L'État fixerait la contribution de chacun, il se chargerait du recouvrement. Enfin, certaines prescriptions de la loi seraient sanctionnées par des pénalités. Ces indications, si incomplètes qu'elles soient, suffisent pour déterminer le caractère de la loi proposée. C'est, à n'en pas douter, un premier pas que fait le gouvernement dans la voie du socialisme d'État.

On mande d'Épinal, 30 juin :

« Quatre habitants de Colroy étaient allés samedi ramasser, en délit forestier, du bois au Noyemont, territoire allemand. Ils ont été surpris par des gardes allemands qui les ont interpellés et qui ont tiré sur eux. L'un d'eux, le nommé Claudel, a reçu quelques chevrotines. »

« Une enquête a été ouverte par le sous-préfet et par le procureur de la République. »

M<sup>me</sup> Mac-Clellan, a donné samedi un grand dîner en l'honneur de Monsieur le Comte de Paris. On sait que M<sup>me</sup> Mac-Clellan est la veuve de Mac-Clellan sous les ordres duquel Monsieur le Comte de Paris a si brillamment servi pendant la guerre de Sécession.





